



# FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES

✉ 3, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

Luxembourg, 26.11.2020

## Nouvelles règles sanitaires Covid 19 pandémie

### *Remarques préalables :*

Afin de pouvoir continuer à exercer notre sport favori, nous sommes tous responsable de l'observation stricte des règles sanitaire émises par le gouvernement. (Loi 7694 et recommandations Min.des Sports ci-jointes)

### - A savoir ;

- Les installations indoor relevant du secteur sportif sont fermés au public.
- Nos installations sportives de plein air restent accessibles en groupe de maximum 4 tireurs, sauf indication contraire du propriétaire.
- La pratique d'activités sportives en groupe de plus de 4 acteurs sportifs est interdite. (Entraîneur/ commissaire de tir non compris).
- Port du masque obligatoire pour le personnel encadrant. Pour les sportifs en activités, le port du masque n'est pas obligatoire sur le pas de tir.
- Le partage d'effets personnels (armes, longues-vues, bouteilles d'eau etc.) est à éviter.
- Les buvettes doivent rester fermées.
- Cette loi restera en vigueur jusqu'au 15 décembre prochain.
- Nous recommandons à nos sociétés membres la fermeture complète des stands jusqu'au 15 décembre prochain

Pour la F.L.T.A.S.

Claudia Dall'Agnol  
Présidente